

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MARS 2018

Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 19 h en présence de quatre (4) citoyens et en l'absence du conseiller Mario Lessard.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité de **procéder au changement du photocopieur du bureau municipal** pour un appareil plus performant et au loyer moins dispendieux.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'allouer un budget de 2 000 \$ pour organiser **les célébrations du 30^e anniversaire de la fusion municipale de Saint-Paulin** qui auront lieu le 9 juin 2018.

Sécurité publique

5. Aucun sujet.

Transport

6. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts qui souhaite **restreindre la circulation lourde sur le rang Saint-Joseph**, dont un tronçon de 430 mètres est situé à Saint-Paulin.

Hygiène du milieu

7. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à **aller en soumissions publiques pour la prolongation des services d'aqueduc et d'égout au secteur du Lac-Bergeron**.

Santé et bien-être des citoyens

8. Aucun sujet.

Aménagement, urbanisme et zonage

9. Aucun sujet.

Culture, loisirs et sports

10. Aucun sujet.

Autres sujets

11. À la parole au public, **plusieurs citoyens du secteur du Lac-Bergeron sont intervenus** :

- M. Péloquin et son épouse ont exprimé leur satisfaction pour la décision du Conseil de prolonger les services dans leur secteur et se sont informés du calendrier des travaux; le maire a précisé que les travaux devaient débuter à l'été et être exécutés en 2018 pour ne pas perdre des subventions importantes. Le directeur général a précisé que la durée prévue des travaux est d'environ 2 mois.
- M. Péloquin et son épouse ont aussi exprimé leur souhait que l'offre de service internet haute vitesse de la MRC (internet, téléphonie et télédiffusion) soit publicisée dans *L'AJOUT Municipal*; le maire a assuré que ce serait fait.
- M. Pauzé a demandé si le devis d'appel d'offres prévoyait la récupération de déblai pierreux pour permettre aux riverains de la rivière du Loup de procéder à l'empierrement des berges; le maire a confirmé que cet élément est prévu au devis. Il a aussi précisé que les propriétaires devront se munir de permis de la Municipalité et devront présenter un devis professionnel d'intervention. Le directeur général a conseillé aux intéressés de rencontrer le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme pour recevoir les conseils d'usage. Le maire a aussi précisé que les travaux d'empierrement des berges seront entièrement à la charge des propriétaires riverains, la contribution municipale se limitant à céder gratuitement la pierre provenant de l'excavation des tranchées nécessaires à la prolongation des services dans le secteur.
- M. Parent s'est fait confirmer que le branchement au réseau municipal des quelques propriétés des chemins privés du secteur n'est pas prévu dans le projet en cours. Le devis prévoit néanmoins les sorties nécessaires au branchement éventuel de ces habitations. Le directeur général a conseillé aux résidents concernés d'attendre la fin des travaux de la Municipalité avant d'entamer leur démarche de mise aux normes de leur installation sanitaire et, alors, de rencontrer le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme pour être adéquatement conseillés.
- M. Parent a aussi signalé le mauvais état du début du chemin de la Robine réalisé il y a quelques années et s'est inquiété de la qualité des travaux qui seront réalisés cette année. Le responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a expliqué pourquoi ce tronçon du chemin de la Robine était dans cet état (insuffisance de compactage) et expliqué les techniques d'intervention qu'on appliquera désormais. Sans donner de garantie absolue de

la stabilité des chemins qui seront traités en 2018, il a rassuré les gens sur la surveillance des travaux qui sera faite pour assurer la meilleure qualité possible.

12. Par vote unanime, **la séance a été levée à 19 h 20.**